

Directeur politique : H.-D. COLLIN

## ABONNEMENTS

Ville de Metz :		3,30 M.
Trois mois . . . . .	Alsace-Lorraine, Allemagne :	3,32 M.
Trois mois . . . . .		France :
Un an . . . . .		36 fr.
Six mois . . . . .		18 "
Trois mois . . . . .		10 "

En vente à PARIS  
A la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# La Lorraine

Rédaction et Administration :  
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

## ANNONCES

La petite ligne . . . . . 20 PL  
Réclames  
La ligne . . . . . 50 PLLes annonces sont reçues aux bureaux du journal  
14, rue des Clercs, à Metz  
et dans toutes les Agences & l'étranger.

## Les Interpellations sur l'Affaire de Saverne devant la Deuxième Chambre d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 13 janvier.

Il faut remonter à l'interpellation sur l'affaire de Grafenstaden pour trouver l'exemple d'une affluence pareille à celle qui se pressait aujourd'hui dans les tribunes. On attendait avec la plus vive impatience ces débats sur cette si émouvante histoire de Saverne, surtout après l'acquiescement du colonel von Reutter. On se demandait en particulier de quelle manière elle allait être traitée par nos députés. Nous voici à la fin de cette première journée ; car il y en aura une seconde demain. Si nous résumons notre impression, nous pouvons dire que les orateurs des quatre groupes, qui avaient la tâche de motiver les interpellations respectives, se sont rencontrés sur une ligne moyenne, correspondant chacune au caractère du parti, mais formulant des réclamations collectives tant au sujet de l'opération et de l'absence du gouvernement, qu'au sujet des procédés des militaires, des empressements qu'ils ont commis et des circonstances singulières dans lesquelles a été prononcé l'acquiescement du colonel.

A M. Kneppfer, maire de Saverne, revenait l'honneur d'ouvrir le feu. Il était particulièrement qualifié pour parler au nom du Centre. Nul mieux que lui ne connaissait le fond des choses et ne pouvait mieux en tirer les enseignements ; il a mis en évidence les responsabilités et a montré ce qu'était en réalité le procès de Reutter.

Le Groupe lorrain avait chargé M. Weber de la mission d'exposer le point de vue de son parti. Sous une forme modérée, mais ferme dans le fond, telle qu'elle convient à l'impression de la Chambre, M. Weber a montré comment Messieurs les militaires n'ont pas su faire la moindre concession et comment le gouvernement a laissé faire. Si les choses se sont envenimées, ce n'est pas à la population qu'il faut s'en prendre. Au fond, elle n'est rien moins qu'antimilitariste. Le discours de M. Weber a été écouté avec une attention soutenue et a recueilli de fréquentes marques d'approbation.

Les socialistes avaient envoyé en tirailleur un de leurs plus bruyants compagnons. On craignait qu'il ne cassât les vitres ; il les a simplement fait trembler. Pour lui, le système militariste, dont le lieutenant prussien est le représentant, est le seul qui est arrivé. L'argument, dans la bouche d'un socialiste, paraît assez naturel.

De tous les discours, celui de M. Burger, le leader progressiste, nous a paru le plus substantiel, le plus autorisé. Avec son éloquence native, M. Burger a disséqué le jugement du Conseil de guerre et en a étalé tous les côtés faibles. Le colonel von Reutter a passé là un bien vilain quart d'heure. L'orateur progressiste a vigoureusement pris la défense de M. Mahl. Que compte faire le gouvernement ? Comment parviendra-t-il à assurer ses compétences, sa liberté d'action ?

La réponse du gouvernement avait le caractère d'un de ces baranques s'adressant à deux partis ennemis dont chacun doit avoir satisfaction. M. le baron Zorn de Bulach paraissait faire mentir le vieux dicton : On ne peut pas contenter tout le monde et son père. Il faisait une inclination tantôt du côté de la Chambre, tantôt du côté des militaires, la seconde naturellement plus accentuée que la première, il distribuait aussi le blâme, aux autorités militaires très discrètement, aux habitants de Saverne très sévèrement ; finalement il justifiait le silence du gouvernement, se conformant à l'antique adage que parler est d'argent et que le silence est d'or.

Cette déclaration a soulevé passablement d'exclamations, mais peu d'acclamations. En somme elle n'était pas trop mauvaise et aura peut-être fourni un acheminement vers quelque transaction.

Dès ce soir, à l'issue de la séance, les chefs de partis se sont en effet réunis et ont arrêté les termes d'un ordre du jour dont le gouvernement n'aura sans doute pas trop à se plaindre.

## LA SÉANCE

Le public des tribunes se compose surtout de représentants de la bourgeoisie ; on remarque quelques membres du clergé, des dames. M. Mahl, directeur d'arrondissement de Saverne, se trouve parmi les spectateurs, ainsi que M. van Calker, député du Reichstag, MM. le comte d'Andlau et Ungemach, membres de la première Chambre.

Dans les couloirs, avant la séance, les députés s'entretenaient avec animation, envisageant les différentes éventualités qui peuvent se produire.

À 3 h. 20 les députés entrent dans la salle. Il n'y a que très peu de places vides. Le gouvernement est au grand complet.

M. le Dr Ricklin préside ayant à ses côtés MM. Immer et Woller, secrétaires.

Une question sur les mines de potasse. Au milieu de l'inattention générale, M. Peirotes pose au gouvernement une question sur l'interruption de l'exploitation des mines de potasse.

M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat, répond qu'il s'agit d'une mesure destinée à prévenir la surproduction. On aborde

**Les interpellations sur Saverne.** La parole est à M. Kneppfer.

**DISCOURS DE M. KNEPFLER**  
Si le peuple allemand s'est subitement trouvé au mois de novembre de l'année du jubilé de 1813 devant les ruines de son travail de quarante années en Alsace-Lorraine, la faute n'en incombe pas au peuple alsacien-lorrain, mais au parti qui sans cesse a porté

une main brutale sur nos destinées pour empêcher le développement calme du pays et son contentement par l'octroi d'une autonomie complète. De cette façon il veut contrecarrer le ralliement intérieur de l'Empire, qui paraît contraire à ses intérêts. C'est ce parti qui, depuis trente années, était continuellement en guerre avec nos Statthalters pour empêcher toute prévenance vis-à-vis du peuple alsacien-lorrain. Par les excitations qui se répètent sans cesse dans sa presse de Pandours, ce parti empêche l'Alsace-Lorraine de devenir un pays tranquille et satisfait. (Applaudissements.) Car ce parti n'est pas la meilleure garantie pour la paix européenne et c'est précisément cette paix qu'il déteste le plus. Ce parti militaire qui, à différentes reprises déjà, a rendu l'Empire ridicule aux yeux du monde entier, qui, par son idolâtrie de l'uniforme, contraire à tout bon sens, a sur la conscience les exploits du capitaine de Köpenick et la revue du Mercredi des Cendres, a fourni à Saverne un fait d'armes qui ne peut plus être dépassé. (Très bien.)

Ce que cet exploit a dû provoquer dans l'âme de tout honnête Allemand, nous l'avons appris par MM. Fehrenbach et van Calker au Reichstag. Ils ont décrit l'effet désastreux que cet exploit a produit à l'intérieur et l'effet humiliant qu'il a provoqué à l'extérieur. En vain tous les supérieurs se sont-ils efforcés d'embellir la chose. Malgré les discours du ministre de la guerre et du Chancelier d'Empire, le Reichstag, dans sa grande majorité, a reconnu les agissements pervers de ce parti et l'a condamné comme jamais encore ce Parlement n'avait pu le faire. C'est en vain que le ministre de la guerre et le Chancelier s'appuyant sur des rapports mensongers, ont essayé de faire retomber la faute sur la population de Saverne.

Mais le Reichstag — qu'il agisse ici l'expression de l'opinion publique — a reconnu cette manœuvre et ne s'est pas laissé tromper. Si tout ce que ces deux personnages ont affirmé était conforme à la vérité — et je le conteste de la façon la plus énergique — cela n'eût jamais suffi pour diminuer le moins du monde la culpabilité de ce parti militaire. Car qu'a fait la population savernoise ? Elle a fait comprendre à celui qui avait insulté ses fils, elle-même et toute la population d'Alsace-Lorraine, qu'il devait disparaître du théâtre de ses exploits. (Très bien.) Tout le monde a compris ce geste, lui, probablement mieux que personne, mais alors se produisit l'action du parti militaire. Le colonel von Reutter survint et s'écria : « Non, surtout pas maintenant ! » Devant les démarches du Directeur d'arrondissement il donna la même réponse et ajouta : « J'ai mes instructions ! » Et tous les supérieurs répètent ce mot et nous arrivons finalement à voir le colonel qui avait offert sa démission, et qui, par sa faute, a été révoqué.

C'est alors seulement que le scandale éclata bruyamment qu'on se rendit compte en haut lieu de l'erreur commise. On se rendit compte que ce n'était pas seulement un simple incident qui venait d'être accompli et que, par un jeu criminel, on avait non seulement impliqué dans le scandale les plus hautes autorités de l'Empire, mais qu'on obtenait cet ordre qui rendit possible le développement du scandale, on avait déchargé sur eux l'entière responsabilité. Et alors, à la dernière heure, on fit encore une tentative désespérée de sauver ce qui restait à sauver. C'est pour cette raison que dans la séance du Reichstag du 3 décembre le Chancelier ne trouva pas un mot de blâme pour le parti militaire. Pour la même raison M. Mandel, commissaire du gouvernement au Conseil fédéral, se drapa dans une fourche silencieuse.

Is le font parce que chaque mot de blâme retomberait sur celui qui a donné l'ordre. Pour cette raison encore on fait des efforts désespérés pour découvrir partout des coupables hormis chez les militaires. Pour les besoins de la cause on transforme la population de Saverne en apaches et en une populace avide de sang, contre laquelle la mobilisation de tout un régiment avec les mitrailleuses paraît à peine suffisante. Puis c'est le tour de la police de Saverne qui n'a pas fourni une diversion opportune parce qu'elle n'a pas sabré les Savernois. Ensuite le Directeur d'arrondissement ! Après lui le gouvernement d'Alsace-Lorraine, le Statthalter en tête parce qu'il n'est pas présenté volontairement pour accepter toute la responsabilité de ce scandale.

Pendant ces journées douloureuses la population de Saverne a gardé une attitude si digne et si calme qu'aucune autre population d'Allemagne ne pourrait élever. (Très bien) Et si, malgré l'ardent désir du colonel von Reutter, il n'y a pas eu d'effusion de sang, nous devons en remercier cette population. Quant à la police de Saverne elle aurait très facilement pu cueillir les lauriers du colonel, si, comme lui, elle avait arrêté à tort et à travers de paisibles citoyens. Je ne sais pas si elle eût pu en faire cas de sa responsabilité aussi facilement que ce fut le cas pour le colonel von Reutter et ses compagnons. En tout cas elle a obtenu une chose : c'est que pas un seul cheveu n'a été courbé à l'occasion ou à un soldat. Et cela sans employer de officier violent.

Le président de police de Berlin M. von Jagow a proféré contre le peuple alsacien-lorrain une insulte sans nom quand il a affirmé que les officiers vivaient ici presque en pays ennemi. Je repousse du pied cette injure et je souhaite à M. von Jagow que dans ces commissariats de Berlin les officiers et les soldats puissent se mouvoir aussi librement que chez nous, sans être molestés. (Très bien) Je proteste que dans toute cette affaire on s'est écrit à nouveau : la police aurait dû faire cesser ce scandale. Mais à qui incombe donc la responsabilité de toute cette affaire ? Aux militaires et au lieutenant von Forstner. Le devoir des militaires était donc de contribuer à rétablir l'ordre et de cela sans effusion de sang. Il est suffi d'envoyer le lieutenant von Forstner au 3<sup>e</sup> bataillon à Phalsbourg ou de communiquer à la presse ses excuses ou la punition dont il avait été frappé. L'administration militaire n'a même pas songé à ce moyen très simple pourtant et c'est avec raison que nous pouvons l'affirmer, c'est à elle seule qu'incombe toute la responsabilité. Celui qui a mis le feu à sa maison n'a pas le droit de se plaindre de la façon dont on intervient les pompiers. (Très bien.)

On affirme encore que le manque de collaboration entre les autorités civiles et militaires de Saverne est cause de tous les incidents. Mais ici encore la faute retombe sur le colonel qui, depuis son arrivée, a absolument ignoré le représentant de la population de Saverne et qui, en d'autres occasions, a reproché à l'administration municipale d'avoir gravement manqué à

ses devoirs. Il y aurait beaucoup à dire encore sur les incidents de Saverne, mais je ne me sens pas encore assez dégagé des impressions si tristes des deux derniers mois pour en parler. J'ai l'impression d'avoir assisté à une bataille sanglante et je crois que je garderai cette impression pendant toute ma vie.

Mais le parti militaire tout puissant ne s'est pas contenté de faire retomber la faute sur nous, il a encore voulu innocenter ses membres compromis. C'est ainsi qu'on organisa cette parodie indigne d'une audience de tribunal, où l'on renvoya toutes les notions du droit et de la loi et où le président, le directeur des débats et le commissaire du gouvernement se sont transformés en défenseurs et où l'accusé se dressa comme accusateur. C'est évident que M. von Forstner devait être acquitté. C'est le condamné boiteux qui avait commercé et le lieutenant avait encore la possibilité de punition de six jours d'arrêts, non pas parce qu'il avait insulté le peuple alsacien-lorrain, mais parce qu'il n'avait pas respecté un ordre du régiment. Combien fut différente l'audience où furent jugés les trois recrues, qui, à la caserne depuis quinze jours, étaient supposés être au courant de toutes les subtilités du Code pénal militaire. Là on n'a pas tenu compte de la jeunesse des accusés et toute cette affaire de Saverne s'est terminée par une négation complète du droit et de la loi.

Le parti militaire a triomphé sur toute la ligne ; mais il n'a pas considéré que cette victoire équivalait à une défaite complète du peuple allemand, dont il prétend être le seul gardien. Cependant une vie nouvelle jaillit des ruines qu'a faites le parti militaire. Nous avons eu dans cette lutte un allié dans la personne de nos concitoyens vieux-allemands. Le soldat qui pendant ces dernières années s'était creusé entre les indigènes et immigrés a disparu tout à coup. Et nous avons encore rencontré un autre allié et c'est le jeune allemand tout entier. Ses représentants au Reichstag ont reconnu le danger que courait tout l'Empire et par leur vote ils ont rappelé les autorités à leur devoir.

Notre dernier allié, c'est le gouvernement alsacien-lorrain. (Applaudissements et hilarité.) Nous espérons qu'il a reconnu que toute son existence est en jeu, car si le Statthalter ne doit être que l'organe exécutif de quatre généraux commandants, nous pourrions économiser tout l'appareil de l'administration civile. Qu'a fait notre gouvernement dans cette heure si grave ? M. Drumme : Rien ! Nous pouvons affirmer tranquillement que les autorités inférieures ont fait tout leur devoir. La meilleure preuve que M. Mahl a fait tout son devoir, ce sont les attaques involontaires et la presse de Pandours. Nous ne pouvons pas attendre que le gouvernement censure au parti militaire. Mais les faits des autorités supérieures demeurent jusqu'à présent dans l'ombre. Nous demandons en conséquence que le gouvernement nous indique :

1° Si et à quelle date il a fait des démarches auprès des autorités compétentes pour procurer au peuple alsacien-lorrain la satisfaction pour l'injure qui avait été faite à ses fils servant au 90<sup>e</sup> régiment d'infanterie ?

2° Quelles démarches il a faites pour empêcher des excès analogues de la part des militaires ?

3° Quelle est l'attitude du gouvernement en face des violations de la loi commises par les militaires à Saverne ?

4° Que compte faire le gouvernement d'Alsace-Lorraine pour empêcher à l'avenir un accaparement du pouvoir civil par les militaires au mépris du droit et de la justice ? (Applaudissements.)

Hier soir le Conseil municipal de Saverne a adopté à l'unanimité un ordre du jour qui se rapporte à ces faits. Le voici :

Dans sa séance extraordinaire du 12 janvier 1914, le Conseil municipal exprime à M. Mahl, directeur d'arrondissement, les remerciements de la population de Saverne pour son attitude modérée, répondant absolument à la situation pendant les événements du mois de novembre.

Il établit expressément que la population de Saverne était dans une agitation justifiée parce que l'autorité militaire n'avait pas pris soin de donner satisfaction à la population alsacienne pour l'insulte qui lui avait été faite par le lieutenant von Forstner.

Ainsi que tous les membres du Conseil municipal ont pu s'en rendre compte par eux-mêmes, il n'y avait pas le moindre prétexte entre le 7 et le 11 novembre pour réquisitionner la troupe ; du 12 au 30 novembre et plus particulièrement le 28 il n'y a eu aucun rassemblement sur la place du Château avant l'intervention de la troupe.

Cette intervention n'était pas justifiée et elle était inutile ; la réquisition des troupes aurait été insensée après que le colonel von Reutter eut fait préparer les mitrailleuses et que très sérieusement il avait l'intention de faire feu sur la population de Saverne.

Grâce seulement à l'attitude circonspecte des autorités civiles et grâce au calme remarquable de la population de Saverne on a évité les fusillades et des malheurs sans nom. (Longs applaudissements sur tous les bancs.)

(M. le Dr Ricklin relève le terme de « parodie de la justice » employé par M. Kneppfer.)

**DISCOURS DE M. WEBER (Groupe lorrain).**

Messieurs, Les très intéressants détails que vous venez d'entendre du collègue Kneppfer, qui est maire de Saverne, vous auront édifiés sur tous les faits regrettables dont sa municipalité a été témoin, et qui ont donné à Saverne une certaine célébrité. Cela nous dispense d'entrer dans beaucoup de détails, et nous pourrions faire notre exposé bien plus court que nous l'avons projeté. Saverne nous a prouvé que de petites causes peuvent produire de grands effets. L'administration militaire aurait pu parler à tout ce qui s'est produit. C'est le besoin d'avoir toujours raison, documenté par les militaires, qui a donné à cette affaire l'extension très imprévue que nous connaissons et déplorons. Les militaires ne voulaient faire aucune concession, ni avoir l'air d'en faire, sans quoi ils n'auraient pas hésité de faire connaître au public que le jeune lieutenant von Forstner avait eu 6 jours d'arrêts de chambre ; et cela aurait certainement contribué à calmer les esprits. Malheureusement les militaires sont d'avis que de pareilles divulgations seraient de nature à entailler la considération due aux officiers, de préjudicier la discipline. Nous ne sommes pas d'avis que la considération due à un officier ne serait aucunement entachée par une peine de 6 jours. Mais il s'agit de choses militaires pour lesquelles notre compréhension, à nous civils, ne suffit pas.

Certes nous ne sommes pas des antimilitaristes, tant

en fait. Mais nous sommes les adversaires irréductibles d'un militarisme rude, sans égards et étranger au monde, tel qu'il s'est montré à Saverne. Notre critique est dirigée contre les abus de ce genre. Notre critique n'a pas pour but de généraliser, elle ne s'occupe que de faits à la Saverne ! Notre population a toujours eu de la considération pour l'état militaire ; aujourd'hui encore nous en avons pour les militaires que nous en jugeons dignes. Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pour penser à des noms d'officiers allemands dignes de notre considération, par exemple des généraux von Haseker, Stetler, von Mosser, von Arnin, et autres. (Bravos.)

Personne ne pourrait songer à nous demander d'avoir la moindre considération pour un jeune lieutenant qui est devenu le risée des enfants. (Marques d'approbation.) Si dans le jugement d'acquiescement du Conseil de guerre il est dit que le jeune lieutenant a été posé à bout et voyait du danger où il n'y avait pas trace, pourquoi donc lui a-t-on confié le commandement d'un détachement pour aller à Dettinger ? Un congé d'une certaine durée aurait beaucoup mieux contribué à calmer les nerfs de ce jeune homme. Encore le colonel avait perdu la conscience des choses ; il n'a pas fait preuve d'une trace de sang-froid. Lui aussi était éméryé par la crainte de périls imaginaires, et c'est là ce qu'il y a de pire dans l'affaire. Messieurs, n'est-ce pas d'un effet grotesque quand des témoins dignes de foi viennent déposer devant le Conseil de guerre que les militaires en sonnant la générale ont fait sortir les gens dans la rue et les ont ensuite incarcérés ? (Mouvement d'approbation.) Il ne nous vient pas à l'idée de critiquer les jugements des Conseils de guerre ; chacun de nous s'en fait sa propre opinion. Nous nous bornons à clamer que l'institution des tribunaux militaires n'est plus en concordance avec la façon moderne d'envisager le droit.

Messieurs, le 3 décembre 1913, le ministre de la guerre a exprimé le désir de voir un autre esprit s'implanter chez nous en Alsace-Lorraine. Nous sommes convaincus que Son Excellence von Falkenhayn n'a pas l'instinct d'une idée de notre esprit ; et pourtant il a été pendant de nombreuses années attaché à l'état-major du XVI<sup>e</sup> corps d'armée à Metz. Mais il y a vécu d'un autre esprit que le nôtre. (Longues marques d'approbation.) Notre esprit, notre mentalité, c'est la fierté du citoyen, c'est la liberté. (Bravo.) Et si jamais cette mentalité réussissait à pénétrer dans d'autres sphères, ce serait pour le plus grand bien des destinataires, pour leur actif comme pour leur passif. (Bravo.) Nous ne faisons pas autrement à M. von Falkenhayn le reproche de n'avoir pas appris à connaître la mentalité alsacienne et alsacienne, car son éducation, sa manière de vivre en ont empêché.

Pour ce qui est du gouvernement d'Alsace-Lorraine on peut hardiment dire qu'il est la victime de notre Constitution. Mais il est impossible de lui ménager un reproche : il a montré trop d'hésitation, il n'y a pas mis assez d'énergie, peut-être parce qu'il n'avait pas considéré dans toute leur gravité les origines du conflit. Nous sommes tous de l'avis, je pense, que le gouvernement se trouvait dans une situation fort complexe. Nous supposons qu'il aura mis quelque hésitation à marcher, trouvant qu'il s'agissait d'une affaire purement militaire, d'un tabou intangible.

Nous avons le devoir de prendre la défense des autorités savernoises ; si véhémentement critiquées par les militaires, nous nommons le maire, l'assesseur de la sous-préfecture et son chef, M. Mahl. (Bravo.) M. Kneppfer a dit de ce dernier tant et de si bonnes choses que nous pouvons nous dispenser d'en dire davantage. Il est Alsacien et connaît ses Savernois ; il les savait incapables de troubles graves. Il serait pour le moins étrange que le sous-préfet de Saverne, qui n'est qu'un conseiller de quatrième classe, fût obligé de prier pour les méfaits d'un conseiller de deuxième classe (Longue gaieté), même si ce dernier était un colonel qui aurait voulu voir le sang couler à Saverne. (Bravos.) (A, messieurs, serait une intervention des rôles et un déplacement des responsabilités, et la preuve indiscutable de la justesse de la fable du loup et de l'agneau et de sa sentence qui dit : La raison du plus fort est toujours la meilleure. (Bravos répétés.)

Messieurs, il est dûment établi que la plupart des incarcérations savernoises ont eu lieu pour cause de rires et de sourires. Les procédés militaires ont été aussi tristes qu'étranges, et ils ont été prêts à rirc. Nous voudrions les qualifier de ridicules. Les militaires de Saverne n'avaient pas l'impression que le proverbe : « Le ridicule tue » leur était applicable. M. Peirotes interromp : Dans ce cas toute l'armée allemande est tuée, car elle se rend ridicule. Le président rappelle M. Peirotes à l'ordre, ne pouvant admettre cette théorie.

Il est caractéristique pour la situation dans notre pays qu'il ne soit plus permis de rire, pas même de sourire. Cela fournirait à notre collègue Wetterlé l'occasion de s'écrier « deux pays ». (Le président prie l'orateur de ne pas s'adresser à ses collègues. On s'amuse.)

Nous nous demandons si les Savernois n'auraient pas été entendus aussi dans la cave aux Pandours s'ils avaient été pris d'une crise de larmes ? Même les pouvoirs civil et militaire de Strasbourg ont été sous le coup d'une certaine nervosité pour avoir jugé bon de mettre des hussards sur le pied de guerre à l'effet de les faire intervenir en cas d'incidents au cours du procès Reutter-Schlatt. Quel pitoyable effet de pareilles mesures produisent-elles au dehors ? Dans quel faux jour ne met-on pas ainsi nos concitoyens si paisibles et si pacifiques ? On s'évertuerait à l'envi de vouloir les traverser aux yeux du monde, qu'on ne réussirait pas mieux.

Mais notre doux âge a fort bien relevé ces jour-là que les événements de Saverne ont tout automatiquement et sans le vouloir mis à nu les plaies dont est affecté notre Constitution.

Un exemple va nous démontrer une de ces plaies : le dualisme, la concurrence des pouvoirs civil et militaire ; quand en 1879 il s'est agi de nommer M. de Manteuffel Statthalter d'Alsace-Lorraine il n'a accepté qu'à la condition de réunir à son statthalterat le commandement du XV<sup>e</sup> corps d'armée qui alors s'étendait à toute l'Alsace-Lorraine. Il savait quel danger il conjurait par là, et nous savons les effets de ce danger. Si, en fin de compte, les événements de Saverne devaient avoir contribué à assainir notre situation politique, mettons ! Mais toujours est-il que c'est une somme rendus néfastes.

Notre interpellation est le corollaire d'un document officiel, que le gouvernement a publié tard, presque trop tard, le 6 décembre 1913. Nous nous demandons ce qui reste encore du contenu de ce document officiel. L'avenir devra le prouver ; le passé et le présent sont de nature à favoriser le plus grand scepticisme et à autoriser un grand point d'interrogation en marge de ce document.

Ce qui est arrivé, est arrivé ; il n'y a plus rien à y changer ; et nous nous bornons à poser au gouvernement ces deux questions :

Quelles garanties nous sont données pour qu'à l'avenir des illégalités ne se reproduisent plus comme celles résultant à notre avis du régime militaire et qui n'ont trouvé aucune sanction pénale ? Quelles garanties nous assurent contre des infractions aux compétences constitutionnelles ? surtout pour empêcher que les militaires, même en cas de troubles publics véritables et évidents, ne puissent procéder sans en être requis par l'autorité civile ?

Nous sommes unanimes à regretter toute cette affaire et ses suites.

Nous savons sincèrement gré au Reichstag et à tous nos amis pour tout ce qu'ils ont fait en notre faveur, et nous leur demandons encore leur concours ultérieur.

Nous avons pleine confiance en l'équité de l'Empereur, mais à la condition que ses informations soient conformes à la vérité. L'Empereur seul peut encore porter remède et aider, car lui n'est pas prisonnier du dualisme des pouvoirs.

Qui donc, sans cela, pourrait venir à notre secours ? Qui donc nous protégerait contre le despotisme d'un militarisme outrancier, imbu de préjugés ? Messieurs, tout n'est pas encore brisé ; mais il y a beaucoup de crevasses et de gerures dans notre affaire publique ; il faut éviter la casse.

La marche tranquille de notre organisation est arrêtée. Et il est indispensable que tous, la main dans la main, nous, la population dans toutes ses sphères, et le gouvernement, nous tions de guérir ce qui n'est pas encore gangrené, de sauver ce que la tempête de ces dernières semaines n'a pas encore démolé. Nous le devons, Messieurs, nous le voulons de toute notre âme, de toutes nos forces, pour le plus grand bien de notre pays et pour soigner les grands intérêts qui sont en jeu. Car ce ne peut pas continuer ainsi. Il faut que l'apaisement indispensable revienne dans notre pauvre Alsace-Lorraine et qu'il y prenne racine pour toujours. (Applaudissements nourris et prolongés.)

ce qui reste encore du contenu de ce document officiel. L'avenir devra le prouver ; le passé et le présent sont de nature à favoriser le plus grand scepticisme et à autoriser un grand point d'interrogation en marge de ce document.

Ce qui est arrivé, est arrivé ; il n'y a plus rien à y changer ; et nous nous bornons à poser au gouvernement ces deux questions :

Quelles garanties nous sont données pour qu'à l'avenir des illégalités ne se reproduisent plus comme celles résultant à notre avis du régime militaire et qui n'ont trouvé aucune sanction pénale ? Quelles garanties nous assurent contre des infractions aux compétences constitutionnelles ? surtout pour empêcher que les militaires, même en cas de troubles publics véritables et évidents, ne puissent procéder sans en être requis par l'autorité civile ?

Nous sommes unanimes à regretter toute cette affaire et ses suites.

Nous savons sincèrement gré au Reichstag et à tous nos amis pour tout ce qu'ils ont fait en notre faveur, et nous leur demandons encore leur concours ultérieur.

Nous avons pleine confiance en l'équité de l'Empereur, mais à la condition que ses informations soient conformes à la vérité. L'Empereur seul peut encore porter remède et aider, car lui n'est pas prisonnier du dualisme des pouvoirs.

Qui donc, sans cela, pourrait venir à notre secours ? Qui donc nous protégerait contre le despotisme d'un militarisme outrancier, imbu de préjugés ? Messieurs, tout n'est pas encore brisé ; mais il y a beaucoup de crevasses et de gerures dans notre affaire publique ; il faut éviter la casse.

La marche tranquille de notre organisation est arrêtée. Et il est indispensable que tous, la main dans la main, nous, la population dans toutes ses sphères, et le gouvernement, nous tions de guérir ce qui n'est pas encore gangrené, de sauver ce que la tempête de ces dernières semaines n'a pas encore démolé. Nous le devons, Messieurs, nous le voulons de toute notre âme, de toutes nos forces, pour le plus grand bien de notre pays et pour soigner les grands intérêts qui sont en jeu. Car ce ne peut pas continuer ainsi. Il faut que l'apaisement indispensable revienne dans notre pauvre Alsace-Lorraine et qu'il y prenne racine pour toujours. (Applaudissements nourris et prolongés.)

**DISCOURS DE M. IMBS, socialistes.**

L'orateur socialiste, M. Imbs, commence par établir que c'est la troisième fois que la Chambre doit prendre, dans la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

Remontant à l'origine des incidents, M. Imbs montre qu'une partie de la faute dans ce qui s'est passé contre lui, la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

Remontant à l'origine des incidents, M. Imbs montre qu'une partie de la faute dans ce qui s'est passé contre lui, la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

Remontant à l'origine des incidents, M. Imbs montre qu'une partie de la faute dans ce qui s'est passé contre lui, la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

Remontant à l'origine des incidents, M. Imbs montre qu'une partie de la faute dans ce qui s'est passé contre lui, la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

Remontant à l'origine des incidents, M. Imbs montre qu'une partie de la faute dans ce qui s'est passé contre lui, la défense de l'honneur, du prestige et des intérêts du peuple alsacien. Il y a deux ans, c'était à propos de l'affaire de Grafenstaden ; l'an dernier, à propos de l'affaire de Saverne. Une nous réservera l'année prochaine ? demandé-t-il. Les dieux seuls et le général de Deimling le savent. L'affaire de Grafenstaden était un jeu d'enfant à côté de celle de Saverne ; celle-ci n'intéresse pas seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute l'Allemagne, parce que la loi et la morale ont été foulées aux pieds. Saverne restera comme un monument de honte d'une soldatesque avide de faire la guerre.

**DISCOURS DE M. BURGER (progressiste).**

M. Burger tient à montrer que dans l'affaire de Saverne on a voulu dans des derniers démentir les faits ; il faut les présenter sous leur vrai jour. Quand on lit les organes conservateurs de ces derniers jours, on perd de vue le point de départ de l'affaire. (Très bien.) Il n'est question que de boucan, d'attraits, de sang versé, etc. Mais à qui la faute ? On ne songe plus qu'une offense grave n'a pas reculé de sanctions jusqu'à ce jour. Tout le monde se rend compte de la signification du terme « Wackes ». Mais on se place au point de vue que le propos est une affaire interne de caserne et ne regarde pas le public. Sans doute une offense faite par un supérieur à un subalterne est traitée de « charmeat » ; mais quand on lui dit « boucan oldenbourgeois », cela change la situation. Un député conservateur a prétendu que le jeune officier n'avait pas l'intention d'offenser la population, parce qu'il a parlé à l'intérieur de la caserne ; l'officier croyait seulement que l'offense ne serait pas connue.

Personne n'a trouvé un mot d'excuse pour cette offense ; aucune main ne s'est tendue. C'est cette attitude des autorités militaires qui a envenimé la situation.

Par exemple quand le directeur des débats du Congrès...  
Le Reichstag a repris ses travaux hier mardi...  
Pendant que se discutait au Landtag d'Alsace-Lorraine...  
La Chambre française a élu hier son bureau...  
M. Asquith, premier ministre anglais, a traversé Paris hier...  
Au conseil des ministres tenu hier à l'Élysée...  
Le bruit court que le roi Victor-Emmanuel se rendra...  
La remise de la réponse de la Triple-Alliance...  
L'Albanie continue à défier toute conception d'ordre...  
Le Sobranié bulgare est dissous...  
Mahmoud Moukhtar pacha restera ambassadeur...  
Une éruption volcanique s'est produite dans l'île de Sakourachima...  
N'oubliez pas les petits oiseaux.

intéressés il faut compter aussi les curieux qui, comme toujours...  
La question de savoir si, par une intervention immédiate...  
Le 21 ou le 22 novembre le Directeur d'arrondissement...  
Le Statthalter a chargé à cette occasion le Directeur d'arrondissement...  
M. Burger parle ensuite du gouvernement militaire...  
Le gouvernement ne doit guère avoir de plaisir à être placé...  
M. Burger fait une allusion au discours du Chancelier...  
En terminant, M. Burger proteste contre l'insinuation...  
M. le baron Zorn de Bulach, secrétaire d'Etat, donne lecture...  
L'origine et le développement ultérieur des incidents regrettables...  
Le 1<sup>er</sup> décembre au soir, un général arriva à Saverne...  
S. M. l'Empereur entendit ensuite les rapports du Chancelier...  
L'exécution d'autres mesures dut être ajournée...  
Dans l'intervalle le Conseil de guerre a rendu son arrêt...  
Le gouvernement toutoufiste estime de son devoir de constater...  
Les poursuites judiciaires contre les manifestants arrêtés...  
Il faut résumer résolument l'hypothèse suivant laquelle l'hostilité...  
Le 12 novembre la tranquillité revint et les renforts de gendarmerie...  
Dans cette première phase des incidents regrettables, le gouvernement...  
L'auto immolation du gouvernement dans cette affaire aurait donc...  
En présence de cet état de choses le gouvernement a dû se borner...  
Dans son réquisitoire le représentant de l'accusation dans le procès...  
On ne peut empêcher à cette occasion de condamner sévèrement...  
La formation des muscles et des os chez les nourrissons...  
Sur la proposition de M. Hauss la Chambre décide que les interpellations...  
Voir à la 4<sup>e</sup> page la suite de notre feuilleton.

**La Journée**  
Le Reichstag a repris ses travaux hier mardi. Toute la séance a été consacrée à des pétiions; l'une de celle-ci, ayant trait au droit de vote pour les femmes, a donné lieu à un long débat.  
Pendant que se discutait au Landtag d'Alsace-Lorraine les interpellations sur l'affaire de Saverne, cette même question était soulevée à la Chambre des députés de Prusse...  
La Chambre française a élu hier son bureau. M. Decanel a été réélu président...  
M. Asquith, premier ministre anglais, a traversé Paris hier...  
Au conseil des ministres tenu hier à l'Élysée, le ministre des finances a soumis un projet d'impôt sur le capital...  
Le conseil a approuvé la désignation du général Legrand comme commandant du 21<sup>e</sup> corps d'armée...  
Le ministre de la marine a été autorisé à rapporter la circulaire de M. Baudin relative au Vendredi-Saint.  
Le bruit court que le roi Victor-Emmanuel se rendra, au printemps prochain, à Tripoli...  
La remise de la réponse de la Triple-Alliance à la note anglaise sur les îles de la mer Egée est encore ajournée.  
L'Albanie continue à défier toute conception d'ordre à l'intérieur...  
Le Sobranié bulgare est dissous. Le ministère roumain a démissionné.  
Mahmoud Moukhtar pacha restera ambassadeur à Berlin...  
Une éruption volcanique s'est produite dans l'île de Sakourachima...  
N'oubliez pas les petits oiseaux.

**Actes, Avis et Renseignements.**  
Nominations. — M. le Dr Gustave Pünnel, à Metz, est inscrit sur la liste des avocats près le tribunal régional de Metz.  
Calendrier. — Aujourd'hui, mercredi 14 janvier, quatorzième jour de l'année. Lever du soleil: 7 h. 52; coucher: 4 h. 27.  
Le républicain. — 14 janvier 1814. — Le maréchal duc de Raguse entre à Metz et vient loger à la préfecture...  
La température. — Les fortes pressions s'étendent encore de l'ouest à l'est de l'Europe.  
BULLETIN METEOROLOGIQUE  
Observations faites par M. HEMONNET, à Metz.  
13 jan. 4 h. soir 748.9 — 5.0 NE Nuag.  
14 jan. 8 h. matin 743.9 — 7.8 N Neige.  
Thermomètre. — Maximum du 13: -5.0; Minimum aujourd'hui: -8.

président nous en aurons trois: MM. Fiedler, déjà nommé, Camille Schmitz, représentant de la grande industrie et Kunze, conseiller municipal, comme représentant du bâtiment.  
L'adjudication des débits sur l'Esplanade à l'occasion du Congrès des catholiques a rapporté 4 600 M. d'économie à la ville...  
Statistique démographique pour 1913.  
Ci-après nous donnons la liste des naissances, mariages et décès survenus à Metz pendant l'année 1913:  
1<sup>o</sup> Naissances. — Le nombre des enfants nés viables est de 4634 contre 4662 en 1912...  
2<sup>o</sup> Mariages. — 602 mariages ont été contractés en 1913 contre 579 en 1912...  
3<sup>o</sup> Décès. — En dehors des enfants morts-nés on compte en 1913 1165 décès contre 1142 l'année précédente...  
CHRONIQUE MESSINE  
Mort de Madame la Supérieure générale de Sainte-Chrétienne.  
La Révérende Mère Sainte Marie-Séraphine, Supérieure générale de la Congrégation de Sainte-Chrétienne, s'est éteinte doucement ce matin, après une longue et douloureuse maladie...  
Mort du colonel Maury.  
On annonce la mort, à l'hôpital de Vincennes, du colonel Maury, officier de la Légion d'honneur, ancien commandant de l'École normale de tir du camp de Châlons...  
Amundsen à Metz.  
Les grands explorateurs sont des modestes. Charcot, déjà, nous avait frappés autant par la simplicité qu'il mit à nous narrer son expédition polaire que par l'exposé même de cette grande randonnée...  
Un chasseur mort de froid.  
Hier matin, les employés d'octroi près du cimetière de l'Est ont trouvé sur la route de guerre du fort Gœben, un chasseur non nommé...  
Théâtre municipal  
Direction: M. OTTO BRUCKS  
Artiste de la Cour de Bavière.  
MERCREDI 14 JANVIER  
Rideau: 8 heures. Rideau: 8 heures.  
Représentation française donnée par la troupe du Théâtre municipal de Nancy  
Ce bon M. Zoetebeek  
Comédie en 3 actes de J. Bajar.  
JEUDI 15 JANVIER  
Le soir à 8 heures:  
RIGOLLETO  
Opéra de G. Verdi.

**ALSACE-LORRAINE**  
Le Statthalter à Berlin.  
Selon le Berliner Tageblatt, le comte de Wedel, statthalter d'Alsace-Lorraine, se rendra à Berlin jeudi, et il aura une longue conférence avec le Chancelier...  
Les acquiescements de Saverne et les étudiants allemands.  
Les incidents de Saverne préoccupent la jeunesse des universités allemandes...  
Recensement du bétail.  
Le résultat du recensement du bétail opéré le 2 décembre dernier est à considérer comme favorable...  
BÊTES BOVINES PONCS CHEVRES MOUTONS  
en 1912 522915 430765 72368 45654  
en 1913 550321 482562 74372 43473  
soit +27405 +51797 +2004 -2181  
= 5,2 0/0 = 11,4 0/0 = 2,8 0/0 = 4,5 0/0

**CHRONIQUE MESSINE**  
Mort de Madame la Supérieure générale de Sainte-Chrétienne.  
La Révérende Mère Sainte Marie-Séraphine, Supérieure générale de la Congrégation de Sainte-Chrétienne, s'est éteinte doucement ce matin, après une longue et douloureuse maladie...  
Mort du colonel Maury.  
On annonce la mort, à l'hôpital de Vincennes, du colonel Maury, officier de la Légion d'honneur, ancien commandant de l'École normale de tir du camp de Châlons...  
Amundsen à Metz.  
Les grands explorateurs sont des modestes. Charcot, déjà, nous avait frappés autant par la simplicité qu'il mit à nous narrer son expédition polaire que par l'exposé même de cette grande randonnée...  
Un chasseur mort de froid.  
Hier matin, les employés d'octroi près du cimetière de l'Est ont trouvé sur la route de guerre du fort Gœben, un chasseur non nommé...  
Théâtre municipal  
Direction: M. OTTO BRUCKS  
Artiste de la Cour de Bavière.  
MERCREDI 14 JANVIER  
Rideau: 8 heures. Rideau: 8 heures.  
Représentation française donnée par la troupe du Théâtre municipal de Nancy  
Ce bon M. Zoetebeek  
Comédie en 3 actes de J. Bajar.  
JEUDI 15 JANVIER  
Le soir à 8 heures:  
RIGOLLETO  
Opéra de G. Verdi.

**CHRONIQUE MESSINE**  
Mort de Madame la Supérieure générale de Sainte-Chrétienne.  
La Révérende Mère Sainte Marie-Séraphine, Supérieure générale de la Congrégation de Sainte-Chrétienne, s'est éteinte doucement ce matin, après une longue et douloureuse maladie...  
Mort du colonel Maury.  
On annonce la mort, à l'hôpital de Vincennes, du colonel Maury, officier de la Légion d'honneur, ancien commandant de l'École normale de tir du camp de Châlons...  
Amundsen à Metz.  
Les grands explorateurs sont des modestes. Charcot, déjà, nous avait frappés autant par la simplicité qu'il mit à nous narrer son expédition polaire que par l'exposé même de cette grande randonnée...  
Un chasseur mort de froid.  
Hier matin, les employés d'octroi près du cimetière de l'Est ont trouvé sur la route de guerre du fort Gœben, un chasseur non nommé...  
Théâtre municipal  
Direction: M. OTTO BRUCKS  
Artiste de la Cour de Bavière.  
MERCREDI 14 JANVIER  
Rideau: 8 heures. Rideau: 8 heures.  
Représentation française donnée par la troupe du Théâtre municipal de Nancy  
Ce bon M. Zoetebeek  
Comédie en 3 actes de J. Bajar.  
JEUDI 15 JANVIER  
Le soir à 8 heures:  
RIGOLLETO  
Opéra de G. Verdi.